Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260328-2026_14-DE

Ploubezre

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**COMMUNE DE PLOUBEZRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 23 mars 2026, s'est réuni sous la Présidence d'Eddy PENVEN, Maire.

**Étaient Présents :**
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, H. SIVINIANT, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, B. GOURHANT., MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, N. COQUILLON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, A. RONDEAU, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

**Procurations :**

C. DUDOIGNON, procuration à L. SIMIER,

**Absents** : Néant

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers en exercice** | 27 |
| **Nombre de présents** | 26 |
| **Nombre de votants** | 27 |

**Secrétaire de séance** : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : M. Niccolas COQUILLON

### 3. Elections des adjoints

2026-14

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-7-2 ;
**Vu** la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 7,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus » (Article L. 2122-7-2 du CGCT). Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, une seule lise de candidats a été présentée : :

Liste 1 de M. Charles. DUDOIGNON : DUDOIGNON Charles ;
SIVINIANT Hélène ; SIMIER Luc ; FEGAR Ludivine ; PERON Stéphane ;
COQUILLON Joëlle, MANGARD Frédéric.

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants** :

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260328-2026_14-DE

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls 5
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 14

**Ont obtenu** :

- Liste 1, M. Charles. DUDOIGNON : 19 voix

**La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau** :

| | |
|---|---|
| M. DUDOIGNON Charles : | 1er adjoint au Maire |
| Mme SIVINIANT Hélène : | 2e adjoint au Maire |
| M. SIMIER Luc : | 3e adjoint au Maire |
| Mme FEGAR Ludivine : | 4e adjoint au Maire |
| M. PERON Stéphane : | 5e adjoint au Maire |
| Mme COQUILLON Joëlle : | 6e adjoint au Maire |
| M. MANGARD Frédéric : | 7e adjoint au Maire |

**Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions ;**
**Les indemnités de fonctions sont mises en place à la date de ce jour** :

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

Nicolas COQUILLON

MAIRIE de PLOUBEZRE
CÔTES D'ARMOR

MAIRIE de PLOUBEZRE
CÔTES D'ARMOR